

Fongueusemare, le 27 juin 2025

MAIRIE  
DE  
**FONGUEUSEMARE**



Communauté Urbaine Le Havre Seine  
Métropole  
19 rue Georges Braque  
76600 LE HAVRE

**OBJET : Projet PLUi - avis**

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de Fongueusemare, réuni le 17 juin 2025, a émis un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil communautaire le 3 avril 2025, avec toutefois des observations en matière de zonage, de servitudes d'utilité publique, de recensement des bâtiments remarquables et de défense contre l'incendie.

S'agissant du zonage, le conseil municipal demande l'intégration de l'ensemble du hameau du Mont Rôty en zone urbaine, ainsi qu'il figurait dans le plan local d'urbanisme de la commune. La densité d'habitations est identique dans tout le hameau, et le classement en zone A du nord du hameau ne semble pas cohérent à cet égard, alors que la partie sud est classée en zone Ue.

Les fiches de recensement des bâtiments remarquables figurant sur le plan de zonage n'ont pas été transmises aux élus, et certains bâtiments n'ont pas été intégrés (exemple : le bâtiment de la mairie avec son clocher).

Concernant les servitudes d'utilité publiques, aucune trace sur la cartographie. Il nous semble judicieux de repérer les différentes SUP, notamment les captages d'eau, et de télétransmission, telles qu'elles figuraient dans le PLU de la commune.

Enfin, même si la DECI ne fait partie intégrante du projet de PLUi, elle impacte la constructibilité et les autorisations d'urbanisme. A ce sujet, la commune demande depuis plusieurs mois la rectification du classement des bâtiments (erreurs entre ERP et habitations), et en conséquence de la conformité de la DECI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

 LE MAIRE,  
Valérie PETIT

